



Déclaration du CSEE sur la

Nouvelle initiative phare de la Commission européenne «Jeunesse en mouvement»¹ et sur la proposition de recommandation du Conseil «Jeunesse en mouvement – Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage»

approuvée par le Bureau IE/CSEE le 22/10/2010

President
Président
Ronnie Smith

Vice-Presidents
Vice-Présidents
Paul Bennett
Odile Cordelier
Jörgen Lindholm
Ulrich Thöne

General Secretary
Secrétaire Général
Martin Rømer

Treasurer
Trésorier
Walter Dresscher

Le CSEE tient à exprimer ses inquiétudes au sujet de la *Communication «Jeunesse en mouvement – Une initiative pour libérer le potentiel des jeunes aux fins d'une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'Union européenne»* et de la *proposition de recommandation du Conseil «Jeunesse en mouvement – Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage»* (8 juillet 2009), qui introduisent la nouvelle initiative de Jeunesse en mouvement.

1. Promouvoir la mobilité : un vrai défi

Le CSEE souhaite insister sur le fait que la crise économique et financière a un impact extrêmement négatif sur la mobilité. D'une part, elle crée de nouveaux obstacles à la mobilité, étant donné que l'emploi de la destination cible a disparu. D'autre part, l'un des premiers effets de la crise a été de contraindre à la mobilité les personnes qui ont perdu leur emploi. Le manque de mobilité de la main-d'œuvre au sein de l'Union européenne doit être traité de manière plus approfondie.

Le CSEE se réjouit de la proposition de recommandation du Conseil qui invite les États membres à supprimer les obstacles à la mobilité des enseignants et des formateurs, mais il déplore qu'en dépit de la critique formulée par le CSEE, la Commission européenne continue à cibler la cohorte d'âge des 16-35 ans pour la mobilité des jeunes. De ce fait, la proposition empêche la grande majorité des enseignants de profiter de la possibilité de faire évoluer leur travail et leur carrière et de servir de modèles de mobilité aux étudiants.

Le CSEE considère que la proposition ne résout pas les difficultés liées à la mobilité des enseignants que sont la fourniture d'un remplacement par des enseignants qualifiés, l'assurance d'une base financière saine et de la portabilité des droits à pension et des droits sociaux, la reconnaissance de l'expérience acquise à l'étranger, le maintien d'un corps enseignant équilibré et un soutien adéquat des employeurs dans les pays d'origine et d'accueil.

¹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : *Jeunesse en mouvement – Une initiative pour libérer le potentiel des jeunes aux fins d'une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'Union européenne*. Publiée le 15 septembre 2010.

2. Financer la mobilité : une question essentielle

Le CSEE est fermement convaincu que les investissements dans l'éducation devraient être renforcés et que les coupes réalisées dans les budgets de l'éducation mettent en danger l'avenir de la société européenne et la reprise de l'Europe à la suite de la récente récession économique. Il convient de reconnaître que l'éducation est un droit fondamental et une responsabilité publique. L'éducation doit être financée par des fonds publics et réglementée par les pouvoirs publics. L'intérêt accru aux niveaux national et européen pour diverses formes de coopération et de partenariat dans le secteur de l'éducation est un développement risqué, dans la mesure où il peut conduire à une réduction de la responsabilité des gouvernements dans le financement et le maintien de systèmes d'enseignement et de formation de qualité pour tous². Le CSEE s'inquiète donc que le plan de la Commission concernant la réaffectation des dépenses publiques du Fonds social européen à d'autres secteurs ait un impact extrêmement néfaste sur le secteur de l'éducation. Chercher d'autres ressources destinées à soutenir des segments de l'éducation et encourager les États membres à intensifier les investissements dans l'éducation tout «en veillant à une utilisation optimale des deniers publics»³ ne saurait être considéré comme une bonne justification des investissements publics dans le secteur de l'éducation. Le CSEE souhaite insister sur le fait qu'il est essentiel d'intensifier les investissements dans le secteur de l'éducation afin de stimuler la mobilité.

Par conséquent, le CSEE invite la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne à reconsidérer les conséquences négatives induites par la disponibilité accrue des bourses d'études, un mécanisme européen de prêt aux étudiants largement mis en avant dans la communication.

3. L'éducation : une responsabilité publique

Le CSEE considère que le rôle des systèmes d'enseignement est l'éducation à vie pour tous, indépendamment du contexte social et du développement de la citoyenneté au sens large. L'éducation ne peut pas se limiter à répondre aux besoins du marché du travail. Le CSEE est donc en désaccord avec le point de vue adopté par l'initiative phare, qui insiste trop sur les compétences clés liées au marché du travail. Le CSEE est fermement convaincu que les activités privilégiées des services d'orientation et de conseil de l'éducation ne peuvent être uniquement axées sur la formation et la carrière des jeunes «en étroite coopération avec les organismes pour l'emploi»⁴.

En ce qui concerne les attentes en matière d'emplois futurs et de qualifications requises, le CSEE souligne que la prévision n'est pas un processus naturel. Les systèmes éducatifs ne

² Déclaration du CSEE sur la réunion du Conseil européen (16 septembre 2010) et de la Commission européenne en préparation au sommet du G20 de Séoul : L'éducation au cœur de l'UE 2020.

³ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : *Jeunesse en mouvement – Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage*. Publiée le 15 septembre 2010.

⁴ Ibid.

peuvent pas reposer sur des prédictions. Si l'éducation perd son universalité et se centre sur les besoins futurs incertains du marché du travail, les résultats pourraient être dommageables à la fois pour la société et pour l'économie. De même, le CSEE juge inappropriée l'adoption d'un langage commun au secteur de l'éducation et au marché de l'emploi. Le CSEE critique l'approche extrêmement technique suivie par la Commission européenne sur ces questions. Il convient d'appréhender l'éducation selon une approche plus holistique, qui tienne compte du comportement et des besoins individuels et sociaux.

Le CSEE se déclare favorable à l'initiative de la Commission européenne d'inviter les États membres à aider les jeunes diplômés et les chômeurs à entrer sur le marché du travail. Le CSEE remarque que la Commission s'oppose à un marché du travail segmenté et encourage des contacts permanents et une employabilité assurée des femmes. Le CSEE tient également à souligner qu'il est tout aussi essentiel d'assurer la mobilité des femmes en insistant sur la santé et la sécurité. Le CSEE soutient également les efforts visant à réduire le nombre d'abandons scolaires et à renforcer l'importance de l'éducation et des soins de la petite enfance. Les partenaires sociaux devraient être consultés davantage et prendre une part plus active à l'amélioration du statut et de l'attractivité de l'enseignement et de la formation professionnels et à la réduction du décrochage scolaire précoce.

4. Enseignement supérieur

Le CSEE souhaite souligner que l'enseignement supérieur doit faire l'objet d'un traitement distinct, dans la mesure où la communication suppose, à un endroit, que l'enseignement supérieur ne peut être envisagé que du point de vue de la mobilité, ce qui sort l'enseignement supérieur de son contexte. Sur ce point précis, le CSEE recommande à la Commission européenne de remettre les choses à leur place, à savoir, en l'espèce, dans le cadre du processus de Bologne.

Le CSEE recommande fortement que les investissements publics et privés dans l'enseignement supérieur dépassent les 2 % estimés du PIB, parce qu'il ne suffit pas de faciliter et d'assurer des études de qualité pour un nombre accru d'étudiants. Pourtant, puisque la Commission européenne ne précise pas la mesure dans laquelle ces deux types d'investissement doivent être séparés, les investissements privés pourraient devenir majoritaires dans un avenir assez rapproché dans ce secteur. Le CSEE se doit donc de rappeler qu'il est absolument indispensable que les gouvernements assument leurs responsabilités en libérant des fonds publics suffisants.

Par ailleurs, le CSEE voudrait avoir l'assurance que les relations entre l'enseignement supérieur et le monde des entreprises/de l'industrie restent équilibrées et que, de la sorte, les activités de recherche et d'innovation des établissements d'enseignement supérieur ne seront pas totalement démunies au profit des besoins du secteur privé et du marché du travail. Le CSEE est favorable à l'initiative consistant à demander aux universités de créer davantage de postes de chercheurs, mais prenant appui sur la critique de la Commission concernant la segmentation du marché du travail, le CSEE demande que les chercheurs soient engagés à temps plein et dans le cadre de contrats d'emploi normaux.

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 110 syndicats d'enseignants des pays de l'UE et de l'AELE, et plus de 5,5 millions d'enseignants de tous les niveaux du secteur de l'éducation. Le CSEE est membre du Groupe de coordination «Éducation et formation» (GCEF) et en sa qualité de fédération industrielle européenne de l'éducation, il est membre de la CES. Il constitue une organisation autonome dans le cadre de la Structure paneuropéenne de l'Internationale de l'éducation.